



## SITUATION DES ENSEIGNANTS DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ART

### **Nous en avons assez d'être ignorés !**

Nous sommes **enseignants en écoles d'art nationales supérieures**, nos établissements délivrent des diplômes de niveau master (bac + 5) et sont pour certains engagés dans des 3<sup>e</sup> cycles en partenariat avec des universités.

Les Professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN) sont un corps relevant de la **Fonction publique d'État** et du Ministère de la culture.

Nous sommes recrutés en tant qu'**artistes, designers, théoriciens, professionnels reconnus dans le champ de l'art, du design ou des sciences humaines**. Nous, PEN, entrons dans nos carrières d'enseignants vers 35-40 ans, au terme d'un parcours long (Bac +8, ou 8 ans de pratique professionnelle) et nous menons ensuite conjointement notre activité d'enseignants et la poursuite de nos carrières. Nos écoles profitent largement de notre visibilité professionnelle.

Notre temps de travail statutaire consiste en **448 heures annuelles** de face à face pédagogique. **Ce chiffre est nettement supérieur à celui des autres enseignants de l'enseignement supérieur** : 320 heures annuelles pour les enseignants des écoles d'architecture et les contractuels de l'ENSBA et de l'ENSAD ; 192 heures annuelles pour les enseignants des universités. Quand nous dépassons cette quantité pour raisons de service, nous travaillons gratuitement en raison de l'absence de régime d'heures supplémentaires pour notre corps.

Nous avons de **nombreuses obligations administratives**. Nous sommes jurys dans des diplômes, dans les concours d'entrée et les commissions de recrutement de master, nous participons à la rédaction des dossiers pour les demandes d'accréditation de nos diplômes par l'HCERES, nous montons des dossiers de partenariats et menons des activités de recherche qui contribuent à l'excellence et à la visibilité de nos établissements.

### ***Et pourtant :***

- Malgré la montée en puissance des écoles d'art en tant qu'établissements relevant pleinement de l'enseignement supérieur, aucune réflexion sérieuse n'a accompagné l'évolution de nos statuts d'enseignants, qui se voient coupés des autres corps enseignants du supérieur et ce faisant de toute perspective d'évolution de carrière.

- **La carrière** d'un professeur titulaire (PEN) commence en dessous de 2000 euros nets.

- Cette carrière s'étendant au minimum sur 30 ans, très peu d'entre eux parviennent en haut des grilles de leur corps et beaucoup partent avec une petite retraite.

- **Contraintes administratives** : au fil des années l'alourdissement du travail administratif en sus de nos obligations pédagogiques menace de plus en plus le temps que nous consacrons jusqu'ici à nos carrières d'artistes, designers & théoriciens.

- **Les recrutements** : le gel des concours de recrutement externes depuis 2016 et les nombreux départs en retraite menacent la pérennité du corps des PEN. De plus en plus souvent, les postes de titulaires disparaissent au profit de contractuels précaires et sous-payés.

- **La recherche, actuellement instituée dans notre corps par le Congés pour études et recherches (CER) et calculée sur la base du corps**, est menacée par la baisse continue du nombre de PEN.
- **Les indemnités de charge administrative (ICA)**, malgré la multiplication des tâches administratives, **n'ont pas été revalorisées depuis 2004** et ne représentent même pas 1/4 de celles des autres corps enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur.
- **Les enseignants contractuels**, dans la moitié des écoles, n'ont aucune progression indiciaire et sont recrutés sur des rémunérations basses. Ils sont privés de l'ICA alors qu'ils sont soumis aux mêmes contraintes administratives que les PEN.

## **FACE À CES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI NE CESSENT DE SE DÉGRADER, NOUS RECLAMONS UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE REVALORISATION RAPIDE DU CORPS DES PEN.**

### ***comprenant :***

- L'alignement de l'indemnité de charges administratives (ICA) des PEN sur les autres corps enseignants et leur extension aux enseignants non titulaires en charge des mêmes missions.
- La mise en place rapide d'une grille de progression indiciaire pour tous les enseignants contractuels des écoles d'art, parallèlement aux négociations de la circulaire Albanel.
- Un calendrier d'organisation de concours externes permettant le recrutement de jeunes artistes, designers, théoriciens dans le corps des PEN pour compenser les très nombreux départs à la retraite et un plan de titularisation des contractuels en place.
- La reconnaissance statutaire de la légitimité de nos activités professionnelles dans le calcul de notre Référent National Equivalent Horaire (RNEH). L'inscription de notre temps de travail dans le cadre des 1607 h qui ne figure pas dans notre décret statutaire de 2002 doit se faire sur des bases sérieuses, dans le cadre d'un dialogue syndical avec les représentants élus du corps des PEN.
- la réévaluation de ce qui entre dans les 448 heures (jurys, concours d'entrée) et de ce qui relève du coefficient majoré d'1,5.

**Nos établissements et nos partenariats en matière de recherche montent en puissance mais nos statuts ne suivent pas. Nous réclamons la construction d'un statut d'enseignant-chercheur adapté qui nous permette de mener à bien nos missions et de travailler d'égal à égal avec nos différents partenaires de l'enseignement supérieur.**

**Un CSA commun aux 10 écoles nationales supérieures d'art s'impose pour mettre fin à la négligence récurrente du Ministère en matière de dialogue social avec les agents des Ensarts.**

## QUELQUES CHIFFRES

Evolution du corps des PEN (source : livret GAEC 2022, Service des ress. humaines MC)

Effectifs	Nombre total de CER (5% du corps)	Année
165	8,25	2011
149	7,45	2021
147 (136 en Ensarts)	6	2024
Prévisions : entre 30 et 35 départs en retraite. En cas de remplacement des titulaires par des contractuels : <b>103</b>	<b>5,15</b>	Projection 2026

### Age moyen dans le corps des PEN

53, 13	2 <sup>e</sup> classe
61,15	1 <sup>ère</sup> classe
55,81	Moyenne (2 <sup>e</sup> cl+1e cl)

### Montant des indemnités pour charges administratives par corps :

Corps enseignant	Indemnité part fixe	Indemnité part variable
<b>PEN Ensarts</b>	<b>ICA 1075 €/an</b>	<b>de 535 à 1075 €/an (6 ens. par Ensart)</b>
Ens. Ecoles d'art territoriales PEA /contractuels	ISOE 1199,16 €/an	1408,92 €/an
Ens. Primaire et Secondaire	ISOA/E 2550 €/an	de 1308 à 1497 €/an
Ens. Ecoles d'architecture	3000 €/an => 6400€ en 2027	négociation en cours
Ens. sup Université	4200 €/an	de 3500 à 12 000 €/an

#### Sources :

- Décret nr 2002-1520 du 23 déc 2002 (PEN)
- Arrêté du 20 août 2004 nor : MCCBO 400512A (PEN)
- Décret nr 2021-1895 du 29 déc 2021 (MESRI)
- Décret nr 2022-1602 du 21 déc 2022 (MESRI)
- Décret nr. 2018-105 du 15 fév. 2018 (archit)
- Décret n° 2023-715 du 2 août 2023/Arrêté du 15 décembre 2023 (archit)
- Arrêté du 19 juillet 2023 Nor : MENH2319966A (Educ nat)

**Salaires - emplois - missions - budgets**

**20  
juin**

**TOUTE LA CULTURE EN  
GRÈVE ET DANS LA RUE !**